

## CALENDRIER DE DEPOT DES DOSSIERS DE DEMANDES D'AIDES A L'ACHEMINEMENT DES INTRANTS PRODUCTIFS

Le dispositif d'aide à l'acheminement des intrants, soutenu par l'Union Européenne, est en vigueur depuis septembre 2008 à La Réunion.

Dans sa phase de mise en œuvre, la mesure a permis de prendre en compte, de façon rétroactive, les dépenses à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

A ce stade d'avancement, et afin de gérer au mieux les demandes, la DRIRE, en charge de l'instruction de ces dossiers vous informe que le calendrier suivant est mis en place.

<i>Période d'acheminement des intrants productifs</i>	<i>Date limite pour le dépôt des dossiers</i>
2008	31 Décembre 2010
2009	30 Juin 2011
2010	30 Juin 2011
2011	30 Juin 2011
2012	31 Mars 2012
2013	31 Mars 2013

Les dossiers portant sur les dépenses relatives aux frais d'acheminement des intrants productifs au titre de l'année 2008 devront être déposés auprès de la DRIRE avant le 31 décembre 2010.

Il est demandé de respecter ce calendrier afin que la demande d'aide soit traitée dans les meilleurs délais.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter la DRIRE au 0262 92 41 10 .